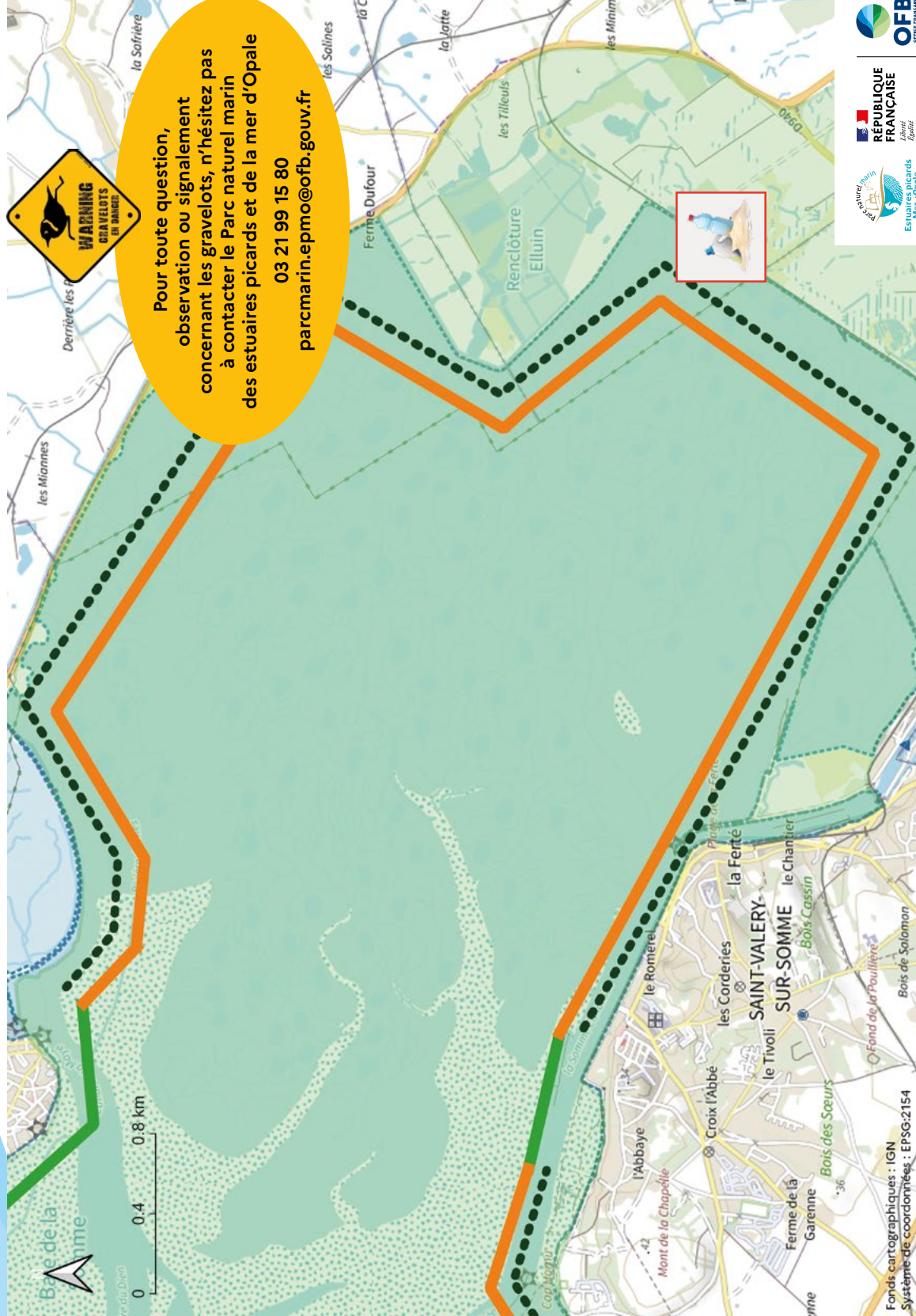


Préconisations pour les communes de Boismont, Noyelles-sur-Mer et Ponthoile



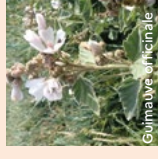
Zone d'Intervention Sélective ZIS

Boismont, Noyelles-sur-Mer et Ponthoile

Littoral des communes de Boismont, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile

Sensibilité

Estuaire avec présence de vasières et prés salés
Présence potentielle d'Arroche stipitée - espèce protégée au niveau national - et de Guimauve officinale protégée au niveau régionale (données 2018).
Zone d'accumulation de déchets le long du chemin de fer.
Forts enjeux environnementaux.



Méthode

COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE

Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés.
Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants.
Laisser en place les bois flottés.

Fréquence de passage

ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE										
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre			
1 passage après marées équinoxiales		Ponctuel		En fonction des besoins				Ponctuel		

Autres informations

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

